



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
25 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 20 de la liste préliminaire*
Suivi et mise en œuvre des textes issus
des Conférences internationales
sur le financement du développement

Conseil économique et social
Session de 2018
27 juillet 2017-26 juillet 2018
Point 6 de l'ordre du jour
Forum politique de haut niveau
pour le développement durable

Résumé, établi par la Présidente du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement, y compris de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (New York, 23-26 avril 2018)

I. Introduction

1. Le troisième Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'est tenu sous la présidence de M^{me} Marie Chatardová (Tchéquie), Présidente du Conseil, au Siège de l'ONU, à New York, du 23 au 26 avril 2018. Cette session, tout comme la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods qui s'est tenue en marge du Forum, s'est illustrée par un engagement et une participation sans précédent de toutes les parties prenantes. Y ont assisté 36 ministres, vice-ministres et hauts fonctionnaires, et il est à noter que ce nombre est plus élevé que jamais. Cette manifestation a également attiré des investisseurs venus d'horizons plus divers, notamment de grandes banques commerciales, des gestionnaires d'actifs et des banques de développement.

2. De manière générale, les débats ont porté sur l'orientation à long terme, l'accent étant mis sur les pays les plus vulnérables ainsi que sur l'exposition aux risques de nature systémique. Le Forum était porteur d'un message fondamental, à savoir que les décideurs devraient tirer parti de la reprise économique pour remédier aux graves difficultés et aux défaillances de nature systémique qui font obstacle au financement des objectifs de développement durable. Le Forum a adopté par consensus un ensemble de conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental. Le document final énonce des mesures décisives qu'il importe de mettre en œuvre et d'intégrer au suivi et à l'examen d'ensemble de l'exécution du

* A/73/50.



Programme 2030 dont sera saisi le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

II. Ouverture

3. La Présidente du Conseil économique et social a ouvert le Forum, à la suite de quoi des discours ont été prononcés par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général (par message vidéo) et la Vice-Secrétaire générale.

4. La Présidente du Conseil économique et social s'est félicitée des progrès accomplis dans tous les domaines d'activité relevant du Programme d'action d'Addis-Abeba, et a engagé la communauté internationale à tirer parti de la reprise de l'économie mondiale pour atténuer les risques posés par les crises et les chocs d'ordre économique ou autre. Elle a également souligné combien il importait d'honorer les engagements pris et de prendre des mesures concrètes sur le terrain, au moyen notamment de stratégies nationales de développement durable, conjuguées à des plans de financement sur le long terme des objectifs de développement durable. Ces investissements devaient être durables et inclusifs, de sorte que personne ne soit laissé-pour-compte et que les pays qui en avaient le plus besoin puissent eux aussi en tirer parti. Le Forum contribuait de manière cruciale à l'échange de connaissances entre les États et les partenaires de développement.

5. Le Président de l'Assemblée générale a fait observer qu'il fallait accroître l'investissement et le financement et développer les partenariats si l'on voulait que les ambitieux objectifs du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba soient atteints. En effet, au rythme actuel, les objectifs de développement durable ne seraient pas atteints d'ici à 2030. Il était essentiel de combler les déficits de financement, et s'employer à tout mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs. L'argent ne suffisait pas à tout résoudre. Il fallait donc recourir à une approche plus stratégique et plus ciblée, dans le droit fil du programme d'action d'Addis-Abeba. Le Forum offrait un cadre privilégié pour évaluer les progrès accomplis, mettre en commun des données d'expérience, traduire les engagements en mesures concrètes et approfondir la recherche de solutions pour en assurer l'application. Le Président a annoncé qu'il tiendrait, le 11 juin 2018, une réunion de haut niveau sur le financement des objectifs pour étayer l'action collective visant à répondre aux besoins de financement pressants.

6. S'adressant au Forum par vidéoconférence, le Secrétaire général a souligné que la question du financement ne pouvait être réglée isolément. Il a précisé qu'il fallait s'acquitter des engagements pris au titre de l'aide publique au développement (APD), tout en encourageant l'esprit d'entreprise, ainsi que le commerce libre et équitable. Il fallait de plus mobiliser davantage les ressources nationales moyennant une réforme fiscale et une bonne gouvernance. La communauté internationale se devait de lutter contre le blanchiment d'argent et les mouvements illicites de capitaux. Les autorités nationales et les milieux d'affaires devaient se concerter pour débloquer les fonds nécessaires. Le Secrétaire général a annoncé sa décision de convoquer une réunion de haut niveau sur le financement, qui se tiendrait en septembre 2018, en vue d'inciter les dirigeants mondiaux et tous les partenaires à investir dans un avenir durable et prospère pour tous.

7. La Vice-Secrétaire générale a souligné que la conduite, la prise en mains et l'exécution des activités par les pays concernés étaient au cœur du Programme 2030 et que la mobilisation de ressources nationales était à cet égard fondamentale. L'aide publique au développement n'en demeurait pas moins essentielle ; on ne pouvait donc que s'inquiéter de ce que l'APD destinée à certains des pays les plus vulnérables accuse une stagnation. Il importait de redoubler d'efforts, au plan international, pour

financer l'investissement dans l'infrastructure, mais aussi pour lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les mouvements illicites de capitaux. Il était également nécessaire de changer les mentalités et d'intensifier l'innovation, tant pour épauler l'investissement sur le long terme en faveur du développement durable que pour mobiliser des ressources pour aider les pays en proie à des crises et à des chocs d'ordre économique ou autre. La Vice-Secrétaire générale a informé les participants que la présence des Nations Unies dans les divers pays et régions permet d'améliorer la cohérence de l'action menée et, partant, d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain, allant dans le sens de la conception globale du Secrétaire général en matière de réforme.

III. Discours liminaire et communication spéciale

8. M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant du Fonds pour la paix de l'Union africaine et ancien président de la Banque africaine de développement, a prononcé un discours liminaire. Il a fait valoir qu'avec le Programme 2030, la communauté internationale surmontait le clivage Nord-Sud afin d'aborder les difficultés auxquelles le développement durable se heurtait de par le monde et de mobiliser les ressources nécessaires pour y faire face dans une optique pluraliste et multipolaire. L'APD continuerait de tenir à cet égard une place non négligeable, mais elle devait être employée de manière avisée. Il convenait de placer la question de la fragilité du financement au centre des débats, aussi bien lors des prochains forums qu'à l'occasion d'autres manifestations y relatives. Il importait par ailleurs de tirer parti de la bonne conjoncture économique mondiale pour lever, auprès de nombreux acteurs, des ressources substantielles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les autorités nationales devaient, pour ce faire, mobiliser des moyens plus conséquents, et la communauté internationale devait s'engager plus clairement dans la lutte contre les mouvements financiers illicites. Consolider les institutions multilatérales – et se garder des politiques nationales à somme nulle – voilà ce qui devait sous-tendre la réalisation des objectifs de développement durable jusqu'en 2030.

9. M. Sultan bin Saad Al-Muraikhi, Ministre d'État aux affaires étrangères du Qatar, a fait une communication spéciale pour porter à la connaissance du Forum les textes issus de la Conférence de haut niveau sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, organisée par le Qatar, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, et qui s'est tenue en novembre 2017. La conférence avait adopté les « Messages de Doha » visant à intensifier la cohérence de l'action menée et resserrer la coopération aux fins de l'exécution du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces messages soulignaient combien il importait de répondre aux énormes besoins de financement des objectifs de développement durable en faisant appel à tous les moyens possibles, aussi divers fussent-ils. La mobilisation des ressources nationales aux fins du développement sur le long terme ne devait pas se faire au détriment du financement des besoins urgents à court terme. Les banques nationales de développement, ainsi que le financement mixte, pouvaient grandement contribuer à pallier le déficit de financement actuel. La coopération internationale au service du développement demeurait nécessaire afin d'aider les plus démunis et les plus défavorisés. Il était indispensable de faire intervenir toutes les parties concernées.

IV. Éclairage apporté par le rapport de 2018 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

10. M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Président du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, a présenté le rapport du Groupe pour 2018. Appelant l'attention sur le tableau contrasté de l'économie mondiale, M. Liu a fait observer que les types de flux de financement du développement s'étaient, pour la plupart, amplifiés, mais que les risques demeuraient élevés à l'échelle mondiale. La hausse des taux d'intérêt, l'exposition à la dette et l'adoption de politiques de repli risquaient compromettre les progrès accomplis. Les mesures d'incitation destinées au secteur financier devaient être axées sur le long terme et aller dans le sens du développement durable. Certes, on ne pouvait que se féliciter de l'intérêt toujours plus grand que suscitait l'investissement durable, mais les risques qui y étaient associés devaient faire l'objet d'une plus grande attention. Il importait que les politiques, les plans et les projets soient sous-tendus par des stratégies de financement nationales et intégrées, qui résistent à l'alternance politique. Le Groupe de réflexion poursuivait ses travaux sur les principes et stratégies de financement, dont il rendrait compte dans son rapport de 2019, où il analyserait les mesures à prendre à l'échelon national et les conditions à réunir sur le plan mondial pour faciliter l'investissement sur le long terme. Le financement public demeurait essentiel et l'on ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y avait de respecter les engagements en matière d'APD ; il était également indispensable d'intensifier la coopération Sud-Sud. De plus, bien que le financement privé et le financement mixte de qualité soient essentiels, les priorités de développement nationales devaient déterminer quels modèles de financement et quels acteurs permettraient au mieux de gérer les risques et d'assurer la prestation de services.

11. Dans un message vidéo diffusé lors du Forum, M. Roberto Azevêdo, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a déclaré que le commerce international, tout comme l'OMC, constituaient des sources de financement non négligeables à l'appui de l'exécution du Programme 2030. Grâce à l'ouverture de l'économie mondiale, des milliards d'êtres humains avaient vu leur niveau de vie s'améliorer, la part des pays en développement dans le commerce mondial ayant très fortement augmenté depuis quelques dizaines d'années. Le commerce se développait à un rythme soutenu, ce qui pourrait sous-tendre la croissance économique mondiale et contribuer à l'élimination de la pauvreté, à moins que le spectre du protectionnisme, toujours plus menaçant, ne vienne changer la donne. Plutôt que de laisser les différends s'envenimer, il fallait s'employer à les résoudre de manière constructive. L'OMC répondait aux exigences de ses membres par des mesures concrètes, notamment la conclusion de l'Accord sur la facilitation des échanges et la suppression des subventions à l'exportation de produits agricoles. L'OMC continuait de s'employer à trouver des solutions aux problèmes actuels et en gestation, tels que la sécurité alimentaire, la subvention du secteur de la pêche et le déficit de financement des importations et exportations, lequel touchait tout particulièrement les petits entrepreneurs.

12. M. Achim Steiner, Administrateur du PNUD, a souligné combien il importait de se départir de la vision globaliste du financement du développement, car la réalité, dans la vraie vie, offrait un tableau complexe et varié. Il était d'avis que le Groupe de réflexion – de même que le système des Nations Unies dans son ensemble – devait s'interroger sur la façon dont ses travaux relatifs au financement cadraient avec la situation concrète et effective de tout un chacun. Ses recommandations devaient être formulées de manière à donner aux utilisateurs finals les moyens de prendre de

meilleures décisions. Mettre l'accent sur la rapidité du progrès technologique – et les difficultés qui en découlaient – permettait de faire une place aux préoccupations quotidiennes. Les gens se posaient de sérieuses questions sur la destruction d'emplois et les mesures budgétaires et fiscales privilégiant le capital au détriment du travailleur. Une autre façon d'aborder pragmatiquement les préoccupations de chacun consistait à s'interroger sur la question de la volatilité – qu'elle résulte d'un conflit, de la précarité économique ou d'un choc écologique. Il fallait concevoir des instruments qui soient plus en phase avec ces réalités. S'agissant de financement durable, le débat devait porter moins sur la recherche de capitaux que sur les mesures à prendre pour affecter les ressources disponibles là où elles faisaient particulièrement défaut et en tirer le meilleur parti. Le PNUD était en mesure, dans le cadre de ses activités opérationnelles, d'apporter son concours à l'expérimentation de nouvelles idées et de faciliter la diffusion de pratiques exemplaires.

13. M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED, a estimé que la reprise économique récemment enregistrée risquait de ne pas être le signe annonciateur d'une amélioration soutenue sur le moyen terme. Il importait donc de ne pas se déprendre du multilatéralisme. La montée du protectionnisme et la paralysie constatée s'agissant de certaines questions prioritaires en matière d'échanges commerciaux étaient source de préoccupation. La communauté internationale devait tirer parti des progrès accomplis, par exemple au niveau régional avec la création, en Afrique, de la Zone de libre-échange continentale. Pour ce qui était du transfert de technologie, la question de l'automatisation et de la robotique ne devait pas masquer les enjeux de l'économie numérique et les avantages qu'elle présentait. Enfin, il importait de prêter attention au fardeau toujours plus lourd que constituait la dette dans les pays en développement et le fort endettement des entreprises dans les pays à revenu intermédiaire, ce qui se répercuterait sur les finances publiques en cas de crise. Il fallait donc relancer le débat sur la restructuration de la dette souveraine.

14. M. Tao Zhang, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), a noté que la situation économique de certains pays émergents s'était détériorée, en particulier pour ceux exportateurs de produits de base. Le FMI prévoyait que, dans bon nombre de pays en développement, la croissance ralentirait au cours des cinq prochaines années, ce qui aurait de graves répercussions sur la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays à faible revenu comme ceux en développement étaient nombreux à s'endetter davantage. Pour faire face à ce problème, les emprunteurs devaient renforcer leur capacité d'endettement, se concentrer sur des projets concrets et rentables et mobiliser davantage de ressources nationales. Les prêteurs, quant à eux, devaient, entre autres choses, évaluer l'incidence de nouveaux emprunts sur la situation du pays emprunteur et veiller à améliorer la coordination avec les organismes de prêt institutionnels. Le FMI était résolu à collaborer étroitement avec ses membres en vue d'améliorer leur méthode de gestion de la dette. Par ailleurs, il importait de mettre l'accent sur la diversification, notamment dans les pays exportateurs de produits de base, ainsi que sur le développement du système financier, les conditions de l'activité commerciale, l'entrepreneuriat et le capital humain.

15. M. Mahmoud Mohieldin, Premier Vice-Président pour le Programme de développement à l'horizon 2030, les relations avec les organismes des Nations Unies et les partenariats (Groupe de la Banque mondiale) a rappelé qu'il avait été convenu, lors des Réunions de printemps de 2018 de la Banque mondiale, de procéder à une forte augmentation du capital, ce qui était l'exemple par excellence des moyens que la communauté internationale pouvait mettre en œuvre, dans le cadre du système multilatéral, pour financer l'exécution du Programme 2030. Ce n'était pas tant l'ampleur de l'augmentation qui importait, mais bien plutôt l'apport de ressources supplémentaires qui pouvait en découler. Cette augmentation aurait pour effet de

pousser de l'avant les pays à faible revenu et de consolider ceux dont les structures étaient fragilisées, de favoriser l'égalité des sexes et de renforcer les partenariats avec le secteur privé. Il importait de mieux mobiliser les ressources nationales, et l'action que menaient conjointement le FMI, l'OCDE et l'ONU en vue d'améliorer le recouvrement des impôts et la gestion des dépenses publiques aux niveaux national et local était essentielle à cet effet. L'accumulation de la dette publique méritait qu'on lui prête une plus grande attention, car un éventuel défaut risquerait d'être encore plus grave, pour les pays en développement, que la crise financière mondiale. Il importait donc de faire preuve de la diligence voulue au moment de se prononcer sur l'octroi d'un prêt, de respecter de solides principes en matière de financement durable et de prévoir des dispositifs de restructuration de la dette.

16. M^{me} Shamshad Akhtar, Secrétaire exécutive de la CESAP, parlant au nom des cinq commissions régionales, a indiqué qu'au niveau régional, on s'inquiétait de l'impact de la hausse prévue des taux d'intérêt et de l'aggravation de la volatilité. La dette des entreprises de bon nombre de pays émergents était elle aussi élevée ; par ailleurs, certains pays, trop endettés, avaient réduit leurs dépenses d'infrastructure. Les partenariats entre les secteurs public et privé étaient importants au regard de l'infrastructure, et la législation comme la réglementation en la matière avaient été affirmées dans chaque région. La demande de compétences spécialisées et d'activités de renforcement des capacités dans ce domaine était forte, étant donné que les simples négociations pouvaient de fait se révéler très complexes et qu'un climat de confiance entre les partenaires faisait souvent défaut. S'agissant des politiques budgétaires, la difficulté n'était pas seulement de produire davantage de recettes fiscales, mais aussi de partager plus équitablement le produit de la croissance, ce qui représentait une grande partie de l'action que menaient les commissions régionales à l'appui de leurs membres. Le Groupe de réflexion a soulevé la question des avantages que peuvent offrir les administrations fiscales régionales, et il est à noter que la CESAP a entrepris des travaux en la matière.

V. Tables rondes ministérielles

Table ronde ministérielle 1

17. M. Neven Mimica, Commissaire pour la coopération internationale et le développement (Commission européenne), a réaffirmé que l'Union européenne était résolue à atteindre les objectifs de développement durable et a indiqué qu'elle s'appropriait à faire une annonce de contribution au Fonds commun visant à faciliter l'application du Programme 2030 par des politiques intégrées, récemment institué. À cet égard, il a souligné trois priorités. Premièrement, les partenaires de développement devaient atteindre leurs objectifs en matière d'APD, ce qui était particulièrement important pour les pays les moins avancés et les États fragiles. Deuxièmement, il fallait que l'investissement du secteur privé augmente et qu'il cible les domaines d'activité où il était le plus nécessaire. Troisièmement, il convenait que la mobilisation des ressources nationales soit étayée au moyen d'une approche mettant en avant le principe « percevoir plus, mieux dépenser » et d'initiatives visant à empêcher la fraude et l'évasion fiscales ainsi que les mouvements financiers illicites. La Commission européenne axait ses travaux sur le développement de la capacité fiscale et l'investissement ciblé. Son nouveau plan d'investissement extérieur alliait garanties financières flexibles, assistance technique et orientations générales dans le but d'améliorer le climat d'investissement et de financer des projets viables ; ainsi, l'Union européenne avait alloué environ 900 millions d'euros au titre d'opérations de financement mixtes en Afrique subsaharienne. Un rapport avait été publié, intitulé « Investing in Sustainable Development », dans lequel il était expliqué comment

l'Union européenne exécutait le Programme d'action d'Addis-Abeba dans le cadre d'une stratégie commune.

18. M^{me} Sahar Nasr, Ministre de l'investissement et de la coopération internationale (Égypte), a passé en revue les différentes réformes en cours en Égypte pour attirer l'investissement durable et lever des fonds aux fins de l'infrastructure et du développement durable. L'autonomisation des femmes et des jeunes était un élément transversal commun à toutes les initiatives. L'Égypte entreprenait des réformes politiques et institutionnelles d'envergure en vue de créer des emplois durables et d'encourager l'esprit d'entreprise. Cette réforme reposait notamment sur le renforcement de la gouvernance au moyen de plans de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. Les mesures prises visaient à faciliter l'accès au microfinancement, au crédit hypothécaire et, plus largement, au système financier, en mettant l'être humain au cœur de l'action menée. Elles s'accompagnaient de programmes sociaux, tels que ceux relatifs au transfert monétaire assorti de conditions ou à la mise en place de cantines scolaires, afin d'affermir la résilience de la population à d'éventuelles conséquences adverses.

19. M. Mohamed Asim, Ministre des affaires étrangères (Maldives), a insisté sur l'importance du forum, en particulier pour ce qui était d'épauler la croissance durable dans les petits États insulaires en développement. Les Maldives s'employaient à accentuer les politiques et les initiatives visant à mobiliser des ressources mais se heurtaient à des obstacles. L'ONU pouvait grandement contribuer à la mise en place d'un climat propice au niveau mondial, notamment s'agissant des conditions d'emprunt, afin que les petits États insulaires en développement soient mieux à même d'atteindre les objectifs de développement durable. Les inégalités demeuraient un obstacle majeur à l'élimination de la pauvreté, et, à cet égard, la coopération internationale et le système commercial multilatéral demeuraient essentiels. Afin de donner corps aux changements profonds nécessaires pour attirer les ressources voulues, le secteur privé devait s'impliquer davantage et le secteur public redoubler d'efforts pour l'inciter à y contribuer.

20. M. Oleksandr Danyliuk, Ministre des finances (Ukraine), a fait savoir que son pays comptait plus de 1,6 million de personnes déplacées, ce qui faisait peser des contraintes inattendues sur les ressources nationales. Récemment, l'inflation avait atteint des niveaux record et la monnaie nationale avait été dévaluée à trois reprises. Ces facteurs, parmi d'autres, entravaient fortement la capacité de l'Ukraine à financer ses priorités en matière de développement. Parmi les priorités absolues figurait la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption, dans laquelle la société civile jouait un rôle capital. Le Gouvernement avait aussi lancé la réforme structurelle des systèmes de santé, d'énergie et d'éducation, et des dispositifs budgétaires et de suivi étaient en place pour en étayer la mise en œuvre. L'accent portait sur la mobilisation de ressources nationales, notamment au moyen de l'impôt et de solutions technologiques. L'expérience montrait que les mesures de réforme devaient être menées au plus tôt, et qu'une collaboration étroite avec les institutions internationales de financement était essentielle, mais insuffisante si la réforme n'était pas motivée par la volonté nationale et si les dirigeants n'en prenaient pas la tête.

21. M^{me} Karin Finkelston, Vice-présidente du service Partenariats, communications et diffusion (Société financière internationale, Groupe de la Banque mondiale), a estimé que les Réunions de printemps de 2018 étaient historiques et que l'augmentation de capital convenue à cette occasion permettrait au Groupe de mener des activités dans le cadre de l'ensemble des partenariats publics et privés afin d'atteindre les objectifs du programme 2030. La Banque mondiale s'employait actuellement à aider les pays en développement à faire face à deux problèmes majeurs : l'aggravation de la dette publique et la difficulté de mobiliser des ressources nationales. Cette action devait

s'accompagner de l'appel au secteur privé, l'objet étant de démultiplier le capital limité de la Banque afin d'obtenir des fonds auprès des marchés. Les politiques de la Banque aidaient les pays à atténuer les risques au moyen de la conception de grandes orientations et de mesures de réforme en matière d'investissement, de la restriction des subventions et de la mise en place d'assurances. Soucieuse de déterminer l'intérêt de ses travaux, la Banque développait des outils de mesure visant à appréhender l'effet de l'investissement privé dans les pays concernés.

22. M. Norbert Barthle, Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (Allemagne), a mis en avant les mesures que l'Allemagne avait prises à l'appui de ses partenaires, dans le cadre du G20 et des instances de l'Union européenne, pour instaurer un mode de développement durable. Les ajustements actuellement apportés aux systèmes financier et commercial mondiaux en étaient des éléments essentiels. Les mesures de réforme structurelle étaient capitales, tout comme l'action menée pour affermir la résilience face aux risques climatiques et à d'autres chocs. L'Allemagne cherchait à éviter les effets fâcheux du recours à certains instruments de financement et de l'interaction entre eux. Dans le même ordre d'idées, le capital investi aux fins du développement durable ne devait pas avoir de retombées préjudiciables à la viabilité de la dette. L'APD était d'une importance capitale et elle avait un effet multiplicateur sur la mobilisation de ressources. La création de nouveaux partenariats faisait partie des priorités, et l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges ainsi que le partenariat du G20 avec l'Afrique l'illustraient tout particulièrement. Enfin, le forum, tout comme le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, contribuait à accentuer la perception collective que la communauté internationale avait du Programme d'action d'Addis-Abeba.

23. M. Somchith Inthamith, Vice-Ministre de l'industrie et du commerce (République démocratique populaire lao), rappelant l'importance du programme d'action d'Addis-Abeba, a mis en avant les difficultés que rencontraient nombre de pays en développement, y compris ceux en situation de vulnérabilité, pour éliminer la pauvreté. Il a demandé aux partenaires de développement de tenir leurs engagements en matière d'APD, et il a insisté sur le fait que débiteurs et créanciers devaient collaborer étroitement avec ces pays afin d'assurer la viabilité de la dette. Il a souligné à quel point il importait de donner effet à la réforme aux niveaux international et national afin d'aider les pays à opérer la transition. La République démocratique populaire lao prenait des mesures en vue de sortir de la liste des pays les moins avancés et son statut serait fixé lors du prochain examen que mènerait le Comité des politiques de développement.

24. M^{me} Elissa Golberg, Sous-ministre adjointe des Politiques stratégiques du Ministère des affaires mondiales (Canada), a fait observer que le forum était idéal pour rassembler tous les acteurs en vue de débattre des difficultés auxquelles se heurtaient les pays concernés pour lever des fonds et des obstacles à la participation que rencontraient d'autres acteurs. Elle a insisté sur l'importance de l'APD pour les pays les moins avancés et les pays fragiles, où la mobilisation de ressources nationales était difficile. Les bailleurs traditionnels devaient poursuivre leur réflexion sur les divers instruments à leur disposition pour rassembler des ressources et nouer des partenariats. Le financement mixte n'était certes pas une panacée, mais il pouvait être utile dans certains cas. Il ne fallait y avoir recours qu'à l'issue d'un examen minutieux fondé sur de solides éléments factuels afin de le canaliser en temps opportun vers des domaines d'activités pertinents. L'action des pouvoirs publics était déterminante pour atténuer les risques auxquels étaient exposés les investisseurs privés et pour créer un climat propice aux affaires. L'innovation et l'inclusion étaient importantes au regard de la croissance et de l'investissement. D'autre part, l'égalité femmes-hommes et les questions touchant la diversité devaient être pleinement intégrées aux politiques de

développement. Les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique étaient essentiels pour décider des moyens à employer lors des étapes restant à franchir et pour faire fond sur les progrès réalisés.

25. M. Pio Wennubst, Directeur général adjoint de la Direction du développement et de la coopération (Suisse), a recommandé de procéder à l'examen ciblé des enseignements tirés du financement de secteurs particuliers afin que des progrès puissent être accomplis. S'agissant des ressources en eau, plusieurs facteurs avaient aggravé les risques que présentait l'investissement sur le long terme. Les données d'expérience montraient qu'une approche systémique et multisectorielle en la matière – qu'elle soit nationale ou transfrontière – avait abouti à de meilleures opérations de financement. Les solutions faisant entrer en jeu un financement mixte en étaient souvent à un stade pilote et n'étaient pas suffisamment bien conçues pour attirer les investissements voulus. Par ailleurs, les avantages comparatifs qu'offrait l'investissement provenant d'organismes de gestion de patrimoine ou de fonds de pension n'étaient actuellement pas vraiment pris en compte dans les montages financiers ; il convenait donc de mieux les intégrer sans altérer la nature profonde de l'investissement groupé.

26. M. Mpho Parks Tau, Président de Cités et gouvernements locaux unis, a fait ressortir l'importance que revêtait la collaboration entre le pouvoir central et les autorités locales, qui devait se fonder non seulement sur des dispositifs de transfert, mais aussi sur l'efficacité des sommes à engager en accord avec les réalités locales. Les inégalités croissantes entre les régions et les territoires poussaient vers la marginalisation certaines zones et certains groupes de populations au sein d'un même pays.

27. Lors des débats, l'expérience des pays à revenu intermédiaire d'Amérique latine a été mise en avant, notamment pour ce qui était des taux d'imposition, relativement bas, et du secteur informel. À ceci s'ajoutait la difficulté d'accéder au financement international à des taux préférentiels, étant donné que nombre de pays de la région ne remplissaient pas les conditions voulues en matière de revenu par habitant.

Table ronde ministérielle 2

28. M. Bambang Brodjonegoro, Ministre de la planification nationale du développement (Indonésie), a fait valoir que, bien que la croissance économique mondiale ouvre des perspectives, l'Indonésie rencontrait des difficultés à financer les infrastructures et le secteur énergétique. Les gouvernements devaient s'employer à améliorer les conditions régissant l'investissement afin de favoriser l'investissement provenant du secteur privé ainsi que les partenariats avec ce dernier, qui sont essentiels pour aller de l'avant. M. Brodjonegoro a souligné la volonté politique résolue de l'Indonésie de préserver le système commercial international, caractérisé par l'ouverture et assorti d'un dispositif de règlement des différends équitable et efficace dans le cadre de l'OMC. Il a enfin lancé un appel en faveur de la mobilisation des ressources nationales et a fait observer que les institutions islamiques de financement étaient en mesure de largement contribuer au financement du développement durable.

29. M. Khurelbaatar Chimed, Ministre des finances (Mongolie), a fait savoir que la Mongolie tirait grandement profit de la croissance mondiale et de l'investissement international, mais qu'elle se trouvait aux prises avec des difficultés en raison de la chute brutale des cours des produits de base et de la baisse de l'investissement privé. Le cas de la Mongolie montrait combien il importait de mettre en place des politiques économiques rationnelles, et notamment en matière d'épargne et de diversification

économique, mais aussi le risque qu'entraînait un fort endettement. Il importait de stimuler le régime fiscal et de mobiliser les ressources nationales.

30. M^{me} Teresa Ribeiro, Secrétaire d'État des affaires étrangères et de la coopération (Portugal), a fait observer que, selon toutes probabilités, ni le taux de croissance par habitant ni de nouvelles réformes ne suffiraient pour rattraper le retard entraîné par la crise financière de 2008. Il convenait que l'APD soit judicieusement pensée pour être porteuse de nouveaux progrès. À cet égard, il fallait absolument amener le secteur privé à contribuer au développement durable et réformer à cette fin les politiques publiques. En conclusion, M^{me} Ribeiro a insisté sur l'importance du système commercial multilatéral, de la réforme de l'architecture financière internationale, et des mesures visant à assurer la viabilité de la dette.

31. M^{me} Ulrika Modéer, Secrétaire d'État à la coopération au service du développement (Suède), a exposé certains des nouveaux programmes et partenariats mis en place par la Suède, faisant intervenir l'ensemble des institutions publiques, et s'accompagnant notamment du lancement d'obligations vertes, de l'expansion des instruments de garantie et de l'ouverture du Stockholm Sustainable Finance Centre. Elle a aussi décrit les efforts déployés par l'industrie sidérurgique suédoise pour améliorer sa viabilité environnementale et a indiqué qu'une conférence sur le renforcement de la capacité fiscale s'était tenue en mai 2018. Elle a en conclusion réaffirmé que la Suède était résolue à porter l'APD à 1 % du revenu national brut.

32. M. Liu Zhenmin, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a recensé trois points essentiels sur lesquels les pays devaient se pencher pour parvenir à une transformation structurelle : la fiscalité, les infrastructures et le commerce. Il a indiqué que la mobilisation des ressources nationales devait s'accompagner du resserrement de la coopération fiscale au plan international, et il a signalé à ce sujet le document final de la première conférence mondiale de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, organisée par l'ONU et qui s'est tenue en février 2018. Par ailleurs, il a insisté sur l'importance de l'investissement dans les infrastructures et a fait savoir qu'il exigeait la participation à la fois du secteur public national et celle du secteur privé. En conclusion, il a déclaré que les échanges commerciaux étaient indispensables au regard des financements requis et que les nouvelles technologies offraient la possibilité d'emprunter des voies novatrices vers le développement, notamment en ce qu'elles aidaient les pays en développement à accroître l'exportation de produits novateurs.

33. M. Mohammad Khazaei, Vice-Ministre des affaires économiques et Président de l'Agence pour l'investissement et l'assistance économique et technique (République islamique d'Iran), a insisté sur la nécessité de redoubler d'efforts pour atténuer la pauvreté et faire en sorte que la croissance économique soit plus largement partagée et plus stable. Les mesures économiques de coercition prises à l'encontre de pays en développement portaient atteinte au droit international, et les institutions de financement internationales ne devaient pas servir à des fins politiques. De plus, un partenariat mondial pour le développement durable faisant participer l'ensemble des parties et des pays était nécessaire. M. Khazaei a conclu en mettant en exergue l'importance des institutions de financement du développement au regard de la concrétisation des objectifs de développement durable.

34. M^{me} Kayula Siame, Secrétaire générale du Ministère du commerce, des échanges et de l'industrie (Zambie), a déclaré que la croissance mondiale était avantageuse pour les pays les moins avancés. Elle a souligné que la Zambie avait préservé la stabilité macroéconomique malgré la chute des cours mondiaux des produits de base. Elle a fait observer l'importance que revêtait l'investissement pour les pays les moins avancés et a précisé que la Zambie avait mis l'accent sur le développement des infrastructures. Après avoir exposé les plans et programmes de la

Zambie, elle a fait valoir qu'il importait d'élaborer une stratégie en matière de recettes publiques et de mettre en place un régime fiscal rigoureux pour financer les besoins d'investissement. Enfin, elle a souligné que les distorsions du commerce international devaient être éliminées, notamment pour ce qui était des obstacles indirects au commerce.

35. M. Sergio Londoño Zurek, Directeur général de l'Agence présidentielle de coopération (Colombie), a rappelé l'importance que revêtait le processus de paix pour la Colombie et souligné qu'il fallait affermir la paix tout en cherchant à atteindre les objectifs de développement durable. Il a de plus estimé qu'il importait de suivre les progrès accomplis et d'établir des partenariats transparents avec le secteur privé, notamment pour ce qui était du financement des infrastructures. La Colombie avait créé des zones économiques spéciales, pris des mesures d'incitation fiscale et favorisé le tourisme sur tout le territoire. En conclusion, M. Londoño Zurek a fait valoir que l'APD demeurait importante même pour les pays à revenu intermédiaire, en particulier pour ceux sortant d'un conflit.

36. M. Rémy Rioux, Directeur général de l'Agence française de développement, a mis en évidence quatre tendances principales : la création de nouvelles institutions de financement du développement, l'octroi de facilités de prêts de la part de banques de développement, l'accent placé sur le secteur privé et la consolidation des coalitions entre les secteurs public et privé. Il a mis en avant l'action menée dans toute l'Europe pour améliorer la coordination et l'efficacité des organismes d'aide. En conclusion, il a souligné que, s'ajoutant aux banques multilatérales de développement et aux organismes et programmes des Nations Unies, les banques nationales de développement devaient être le troisième pilier de l'investissement en matière de développement durable.

Table ronde ministérielle 3

37. M. Abul Maal A. Muhith, Ministre des finances (Bangladesh), a indiqué que le budget de l'État avait constamment augmenté au cours des dernières années. L'aide étrangère, qui demeurait importante, en représentait environ 10 %. La principale difficulté était d'exécuter uniformément le budget tout au long de l'année. Souvent, les fonds étaient décaissés dans la précipitation en fin d'année, ce qui nuisait à la prestation des services publics. Grâce à des mesures ciblées, le Gouvernement s'était attaché avec succès à décaisser une plus grande part du budget en temps opportun et de manière efficace.

38. M. Mustafa Mastoor, Ministre de l'économie (Afghanistan), a fait observer que, exception faite du secteur de la santé, les progrès étaient lents et inégaux. L'aide étrangère engagée au profit de l'Afghanistan au cours des six dernières années s'était élevée au total à 85 milliards de dollars ; pourtant, 52 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté national et 44 % étaient touchés par l'insécurité alimentaire. Le taux de chômage s'élevait à 24 % et les importations étaient plus de dix fois supérieures aux exportations. Il était donc indispensable d'accroître l'efficacité de l'aide en intervenant de façon plus ciblée et dans les secteurs porteurs. M. Mastoor a également souligné qu'il était plus important d'aider le Gouvernement à élaborer des programmes que de fournir des services d'appui aux projets. Il a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources du secteur privé au moyen de l'effet multiplicateur de l'APD et d'œuvrer à la transmission du savoir entre les pays les moins avancés.

39. M. Régis Immongault, Ministre de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement (Gabon), a souligné que le Gouvernement gabonais avait amélioré l'efficacité de la fiscalité et élargi la base d'imposition en introduisant

une taxe foncière. Il avait également fait de la stabilité macroéconomique une priorité pour accroître la confiance des investisseurs. Toutefois, les mesures prises à l'échelon national se heurtaient souvent aux contraintes systémiques présentes au niveau international. La montée du protectionnisme dans les échanges commerciaux se traduirait par une diminution des recettes des pays les plus pauvres et mettrait en péril les avancées réalisées en matière de développement. Il fallait donc que des mesures de soutien international soient prises pour améliorer la viabilité de la dette, favoriser la mise en place de dispositifs de financement novateurs, alléger les conditions à remplir pour recevoir l'APD, et permettre aux pays les plus pauvres d'avoir accès aux nouvelles technologies pour qu'ils puissent tirer pleinement parti des avantages qu'elles présentent.

40. M. Batyr Bazarov, Ministre de l'économie et des finances (Turkménistan), a souligné que les objectifs de développement durable avaient été pleinement intégrés à la stratégie nationale de développement durable grâce au partenariat quinquennal conclu avec l'ONU, axé sur la création d'une économie de marché fondée sur la croissance économique, le bien-être social et la protection de l'environnement. Tant les ressources nationales que les apports extérieurs avaient leur importance. Le Turkménistan continuait d'exploiter au mieux ses ressources naturelles tout en diversifiant davantage son économie, et il avait lancé des projets d'infrastructure.

41. M. Fabio Kanczuk, Secrétaire d'État chargé de la politique économique au Ministère des finances (Brésil), a souligné que le Brésil sortait de la récession la plus grave enregistrée depuis des décennies, d'où l'importance de prendre des mesures pour prévenir de nouvelles crises. La stratégie retenue pour accroître l'investissement en faveur des objectifs de développement durable faisait intervenir le financement public et privé de manière complémentaire. Des instruments novateurs avaient été mis en place pour attirer l'investissement privé, notamment des obligations vertes – qui devaient permettre de lever des fonds pour financer ou refinancer des projets ou des biens ayant des retombées bénéfiques pour l'environnement ou le climat – ou encore des garanties de bonne fin, couramment utilisées dans le secteur de la construction, qui garantissaient le paiement d'une somme de contrepartie lorsqu'un fournisseur n'exécutait pas dûment le marché conclu. Les dépenses publiques avaient fortement augmenté au cours des dernières années, cependant il restait encore à réduire les inégalités.

42. M. Admasu Nebebe, Ministre d'État des finances et de la coopération économique (Éthiopie), a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre une stratégie à long terme aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, il a souligné qu'il fallait s'attacher à améliorer les recettes publiques au moyen de politiques fiscales intelligentes et de la consolidation des institutions. L'Éthiopie continuait de s'employer à accroître le volume de l'investissement privé, tant national qu'international, et, à cet effet, facilitait l'accès aux services financiers, investissait dans le capital humain, consolidait le système financier national et créait des parcs industriels destinés à attirer l'investissement étranger direct. Une loi régissant les partenariats public-privé avait par ailleurs été adoptée, qui orientait l'investissement public-privé vers les objectifs de développement durable. En conclusion, M. Nebebe a souligné qu'il importait de tirer parti de l'effet multiplicateur de l'APD pour mobiliser des ressources nationales aux fins du développement durable.

43. M. Väino Reinart, sous-secrétaire du Ministère des affaires étrangères (Estonie), a souligné que les technologies de l'information et des communications avaient permis à l'Estonie de gagner en efficacité, en rentabilité et en transparence en matière de fiscalité. L'Estonie était désormais le pays de l'OCDE le plus compétitif dans ce domaine et se classait au 12^e rang selon l'indice de la facilité de faire des affaires développé par la Banque mondiale. La transmission du savoir entre pairs était

importante pour aider d'autres pays à tirer parti des avantages de l'informatisation aux fins de la mobilisation des ressources nationales. L'Estonie avait donc créé une école d'administration en ligne pour diffuser auprès des pays intéressés les meilleures pratiques aussi bien que les données d'expérience.

44. M. Noel González Segura, Directeur général de la planification et des politiques de coopération internationale pour le développement de l'Agence de coopération internationale pour le développement (Mexique), a souligné que le Mexique avait adopté, au niveau fédéral, des lois destinées à stimuler la compétitivité et l'investissement dans les secteurs prioritaires, comme les infrastructures et la technologie. Du fait des réformes structurelles engagées dans l'économie, les investissements de qualité et à long terme avaient augmenté et les petites et moyennes entreprises jouissaient d'un meilleur accès au financement grâce à une plus grande compétitivité des prix. Il importait par ailleurs de resserrer la coopération fiscale entre États, notamment par le biais d'organes internationaux tels que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

45. M^{me} Lidy Nacpil, Coordonnatrice de l'alliance Jubilee South Asia Pacific Movement on Debt and Development, a demandé que des mesures d'allègement de la dette soient prises en faveur des petits États insulaires en développement situés dans l'Atlantique qui avaient souffert de la saison des ouragans de 2017. Elle a jugé impératif de disjoindre le financement de l'action climatique du débat sur l'APD, appelant l'attention sur le fait que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques faisait de ce financement une obligation des pays développés envers les pays en développement. Elle a invité les pays à envisager de taxer les 1% les plus riches au profit du développement durable et de créer un organe fiscal mondial sous l'égide de l'ONU.

46. Lors du débat, plusieurs participants ont appelé à la prudence s'agissant de la mise en place d'instruments de financement nouveaux ou novateurs, certains d'entre eux risquant d'accroître le fardeau de la dette des pays en développement et de peser sur les ressources disponibles pour financer sur le long terme les objectifs de développement durable. Il restait encore du chemin à parcourir pour prévenir et résoudre la crise de la dette, et il importait notamment de faire avancer les discussions qui se tenaient à l'ONU sur les directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers en matière d'emprunts ou de prêts souverains, comme de trouver des solutions permettant de restructurer la dette souveraine.

Table ronde ministérielle 4

47. M. George Gyan Baffour, Ministre de la planification (Ghana), a expliqué que le Ghana s'attachait en priorité à s'émanciper de l'aide en se concentrant sur deux grandes priorités : la mobilisation accrue de ressources nationales et l'assouplissement de la réglementation de sorte à faciliter l'investissement privé. Diverses mesures avaient été prises pour accroître les recettes publiques, notamment la mise en place d'un registre d'identité au niveau national et l'introduction d'un timbre apposé sur les produits de consommation soumis à l'impôt indirect, pour ne citer que celles-ci. Les responsables ghanéens étaient conscients que les projets devaient être conçus de manière à attirer les investissements et ils avaient mis en exécution des programmes visant à encourager l'activité commerciale. En conclusion, M. Baffour a estimé que le Forum contribuait à accentuer la cohérence des politiques de développement durable.

48. M^{me} Hadizatou Rosine Coulibaly, Ministre de l'économie, des finances et du développement (Burkina Faso), a indiqué que le Burkina Faso s'employait à mobiliser d'importantes ressources nationales et avait conduit une évaluation du régime fiscal,

détecté les lacunes en la matière et élaboré un plan stratégique visant à moderniser les méthodes de perception de l'impôt, l'objet étant d'accroître le coefficient de pression fiscale de façon qu'il se situe entre 14 % et 20 %. L'informatisation aidait d'ailleurs à mobiliser davantage les ressources nationales. Il était prévu d'effectuer un recensement des biens fonciers privés afin d'améliorer l'exactitude du calcul de la taxe foncière ; par ailleurs, il était désormais plus facile de faire des affaires, une réglementation simplifiée ayant été mise en place à l'intention des entrepreneurs. S'agissant du texte de loi régissant les partenariats public-privé, on avait tiré parti des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays. Pour financer le développement, il était de plus envisagé de recourir à des investissements provenant de fonds de pension ainsi qu'à des investissements sur le long terme. Dans l'ensemble, le développement rural continuait de susciter de fortes préoccupations, compte tenu du nombre élevé de personnes pauvres vivant en milieu rural.

49. M. Mohamed Osman Suliman Elrkabi, Ministre des finances et de la planification économique (Soudan), a indiqué que le plan de développement national prévoyait un programme de réforme économique allant jusqu'en 2019. Pour renforcer la résilience aux chocs, on s'employait à mobiliser les ressources nationales, notamment par la création de dispositifs de surveillance, la modernisation des méthodes de perception de l'impôt, la réalisation de gains d'efficacité dans l'administration et l'amélioration de la transparence. Certains obstacles persistaient, qui tenaient notamment au coût élevé de l'emprunt, aux répercussions des sanctions et à l'insécurité. Compte tenu de ce que le Soudan était un État fragile, il avait besoin d'un soutien plus marqué, particulièrement au moyen de l'APD.

50. M. Qahhorzoda Fayziddin, Ministre des finances (Tadjikistan), a souligné que, s'agissant des objectifs de développement durable, les priorités du Tadjikistan portaient sur l'énergie, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la sécurité hydrique, les changements climatiques et l'emploi productif. Des progrès considérables avaient été obtenus dans la lutte contre la pauvreté, mais il serait difficile d'éliminer celle-ci et de parvenir à toucher les plus défavorisés. On comptait actuellement 70 projets d'investissement menés avec des partenaires de développement dans des domaines prioritaires. Il importait que l'investissement dans les grands projets d'infrastructure régionale soit obtenu à des conditions favorables et dans une perspective à long terme.

51. M. Patrick Chinamasa, Ministre des finances et de la planification économique (Zimbabwe), a indiqué que le Zimbabwe s'était donné pour objectif de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Nombre des problèmes de financement qu'il rencontrait résultaient des sanctions économiques prises à son encontre et le Zimbabwe s'employait à normaliser ses relations avec les pays concernés et à améliorer ses perspectives de mobilisation de ressources. Le Gouvernement s'était donné pour priorité de s'attaquer au fardeau de la dette, au manque d'infrastructures et à l'économie informelle. Divers plans d'action et mesures de réforme allaient dans ce sens, qui prévoyaient notamment l'élaboration d'orientations concernant les partenariats public-privé, la lutte contre les mouvements financiers illicites, des mesures visant à favoriser la facilité de faire des affaires et le durcissement de la fiscalité. Le Zimbabwe espérait renforcer ses capacités de collecte de données afin d'étayer ces initiatives.

52. M. Jens Frølich Holte, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères (Norvège), a fait observer que la communauté internationale avait surmonté la crise financière mondiale, mais que cette expérience s'était soldée par un excès de prudence dans certains domaines. À l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur la persévérance, la prise de risque en connaissance de cause, l'innovation et la création de marchés. La relance monétaire et budgétaire s'essoufflant progressivement, il revenait au secteur privé de participer à la mobilisation de ressources en faveur du développement

durable. Étant donné les milliers de milliards de dollars susceptibles d'être débloqués en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, il était indispensable de faire fructifier l'investissement et d'en atténuer les risques. La Norvège accordait la priorité à la préservation du système commercial multilatéral. Il fallait intensifier les avantages fiscaux, mais aussi accorder une plus grande attention à la crise de la dette qui risquait d'éclater et à la persistance des mouvements financiers illicites.

53. M. Bary Emmanuel Rafatrolaza, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères (Madagascar), s'est félicité du renforcement de la coopération internationale en matière fiscale et a proposé que l'ONU évalue les accords fiscaux bilatéraux au regard des objectifs de développement durable. Le Gouvernement malgache avait adopté de nouveaux textes régissant les partenariats public-privé, l'accent étant tout particulièrement mis sur les énergies renouvelables. Il continuait d'améliorer le climat des affaires et cherchait à repousser les frontières de la croissance grâce à l'économie maritime bleue. Il se proposait d'adopter prochainement un document de stratégie de coopération au service du développement qui aiderait à améliorer la qualité de l'aide et à réaliser les objectifs de développement durable.

54. M. Nim Dorji, Secrétaire au Ministère des finances (Bhoutan), a indiqué que le Bhoutan, pays en forte croissance, avait pleinement intégré les objectifs de développement durable aux plans de développement nationaux. Il remplissait désormais les critères pour sortir de la liste des pays les moins avancés, ce qu'il prévoyait de faire avant 2021. Le Gouvernement s'employait actuellement à renforcer l'administration de l'impôt et à en élargir l'assiette. La priorité était donnée à l'intégration de l'économie informelle à la fiscalité. Les partenariats seraient essentiels pour l'avenir du Bhoutan, et les pouvoirs publics s'efforçaient de rendre l'investissement étranger direct et les partenariats public-privé plus attrayants, notamment par l'assouplissement des règles et dispositifs en vigueur.

55. M. Miguel Angel Estuardo Moir Sandoval, Secrétaire à la planification (Guatemala), a indiqué qu'étant donné que les structures actuelles de financement et de coopération au service du développement faisaient la part belle aux partenariats plutôt qu'à l'APD, le Guatemala privilégiait de plus en plus l'efficacité et la qualité. Il convenait que les parties prenantes repensent de manière innovante les critères régissant l'octroi d'un financement à des conditions libérales et l'accès à celui-ci. Il était courant que l'aide au développement ne tire pas suffisamment parti des institutions locales et nationales. La coopération Sud-Sud continuait de prouver son utilité, en particulier s'agissant de partager les enseignements tirés de l'expérience concernant les écueils à éviter. Le commerce nourrissant le développement local et la croissance des petites et moyennes entreprises et étant susceptible d'améliorer la compétitivité, il fallait accentuer l'aide à ce secteur.

56. M. Michael Baldinger, Directeur des investissements durables et responsables chez UBS, a indiqué qu'il voyait dans les objectifs de développement durable un plan d'action visant à résoudre les problèmes de viabilité au plan mondial et jugé que l'apport de capitaux privés était déterminant au regard de leur réalisation. Compte tenu des moyens requis, selon les estimations, pour financer celle-ci, il fallait faire preuve d'innovation en matière d'investissement. Les investissements durables s'élevaient actuellement à plus de mille milliards de francs suisses. La mise en cohérence des objectifs financiers avec les objectifs de développement durable offrait de nouvelles possibilités d'améliorer la viabilité et d'obtenir des résultats concrets. UBS s'efforçait de recourir aux ressources mondiales pour stimuler l'innovation et soutenir des initiatives locales.

57. Au cours du débat, des représentants de la société civile ont appelé l'attention sur les problèmes que posaient les partenariats public-privé dans les pays en développement, ces instruments aboutissant parfois à la privatisation coûteuse de services publics essentiels, et sur le fait qu'il importait d'accentuer la concertation pour lutter contre les mouvements financiers illicites.

VI. Lancement du Fonds commun pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'appui du Programme 2030

58. La Vice-Secrétaire générale a prononcé l'ouverture du Fonds commun pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'appui du Programme 2030, qui s'inscrit dans le projet de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement présenté par le Secrétaire général. Elle a estimé primordial que le système des Nations Unies pour le développement agisse de manière plus efficace, en réseau comme tout système, et qu'il passe à cette fin d'un mode concurrentiel à un mode collaboratif orienté vers l'obtention de résultats communs. Le Fonds commun était l'un des éléments du pacte de financement des activités du système des Nations Unies pour le développement, dont la portée était plus étendue. Il s'agissait d'un fonds mutualisé associant plusieurs partenaires à l'échelle mondiale, qui visait à aider les autorités nationales à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Conçu pour mobiliser d'importants financements, il tirait parti d'initiatives probantes, notamment l'initiative « Unis dans l'action » et le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il apporterait du « muscle financier » à la nouvelle génération de coordonnateurs résidents et d'équipes de pays des Nations Unies. La Vice-Secrétaire générale a prié les États Membres de l'alimenter. L'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, la Norvège, la Suède et la Suisse ainsi que la Commission européenne ont annoncé qu'ils y verseraient des contributions dès son lancement. Le Rwanda a souligné que le Fonds devait avoir un effet multiplicateur, l'objet étant de mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et à l'appui des priorités nationales.

VII. Dialogue interactif avec les organes intergouvernementaux des principaux partenaires institutionnels

59. Présidé par la Présidente du Conseil économique et social et animé par M^{me} Zain Asher (CNN), le dialogue interactif de 2018 portait sur les deux thèmes suivants : a) risques de catastrophe et résilience ; b) fiscalité et économie numérique.

60. Ouvrant le dialogue, la Présidente du Conseil économique et social a souligné que le coût humain et économique des catastrophes, toujours plus élevé, risquait de ralentir les progrès accomplis en matière de développement et constituait en général un revers pour les groupes plus vulnérables. Par ailleurs, les réglementations qui régissaient la transition vers l'économie numérique suscitaient de plus en plus de préoccupations.

61. M. Tudor Ulianoschi, Président du Conseil du commerce et du développement, organe de la CNUCED, a noté que le multilatéralisme était essentiel pour relever des défis majeurs tels que l'atonie de la croissance économique, l'effet des changements climatiques et les menaces qui pesaient sur la vie privée. L'idée selon laquelle le développement était universel était l'une des grandes innovations du Programme 2030. La CNUCED s'employait à concrétiser cette vision commune et ces engagements porteurs de changement par des actions et des résultats.

62. M. Lesetja Kganyago, Président du Comité monétaire et financier international, organe du FMI, a souligné que la reprise de l'économie mondiale était propice à la réforme. Il a observé que renforcer la résilience était une priorité, le degré de vulnérabilité variant considérablement d'un pays à l'autre. Il a noté que la confiance entre les principaux partenaires (État, entreprises et société), essentielle pour que la mondialisation soit durable, s'était détériorée au point que cela posait un obstacle fondamental au progrès. Abordant brièvement la question du commerce mondial, il a, en conclusion, souligné que la coopération permettait toujours d'obtenir de meilleurs résultats et que les pauvres étaient ceux qui avaient le plus à perdre en cas de différend commercial.

63. Au nom de la Présidente du Comité du développement, M^{me} Dominique Bichara, Directrice en charge des affaires institutionnelles (Banque mondiale), a indiqué que l'augmentation de capital décidée lors des Réunions de printemps de 2018 permettrait à la Banque de mener une action plus efficace et financièrement viable en faveur du développement, et de veiller à ce que les fonds soient affectés stratégiquement aux domaines d'activité qui en avaient le plus besoin. Le Comité avait recensé quatre priorités : rester engagé auprès de tous les clients ; jouer un rôle de chef de file dans le traitement des questions relatives aux biens publics mondiaux ; mobiliser des capitaux et créer des marchés ; et améliorer l'efficacité et le fonctionnement interne.

64. M. Merza Hasan, Doyen du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, a fait observer que le forum était une instance importante en ce qu'il réunissait les acteurs institutionnels pour examiner les progrès réalisés au regard des obligations et engagements découlant du Programme 2030. La Banque réfléchissait aux moyens de faire de l'APD un levier de financement auprès des marchés. La Société financière internationale veillait à ce qu'elle soit suffisamment financée et capitalisée. L'Association internationale de développement faisait quant à elle particulièrement porter son action sur le climat et la fragilité. D'autres innovations et de nouveaux instruments avaient été élaborés, tels que le Mécanisme de financement des pandémies (PEF) et d'autres destinés à aider les pays en développement à faire face à la sécheresse et à l'afflux de réfugiés. Dans le même ordre d'idées, des travaux étaient menés, qui portaient sur la mise en place d'un dispositif mondial d'octroi d'un financement à des conditions de faveur aux pays à revenu intermédiaire touchés par l'afflux de réfugiés. Il serait bon que la Banque mondiale s'associe au système des Nations Unies dans le cadre de ces initiatives et d'autres actions visant à mobiliser des ressources.

65. M. Aleksei Mozhin, Doyen du Conseil d'administration du FMI, a exposé les moyens mis en œuvre par le FMI pour aider les pays, d'une part à faire face aux risques de catastrophe, et d'autre part à évoluer vers l'économie numérique et l'informatisation des opérations liées à la fiscalité. C'est ainsi qu'un programme de renforcement de la résilience avait été mis en place et que de nouvelles activités avaient été menées, qui touchaient aux enjeux numériques dans des domaines tels que la productivité, l'emploi et les marchés financiers, ou encore les politiques budgétaires et monétaires. Le FMI continuait de coopérer avec ses partenaires dans le cadre de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales. Il procéderait à l'évaluation rigoureuse et sincère des déséquilibres mondiaux excessifs et ferait le bilan des mesures de gestion des flux de capitaux.

66. Quatre participants ont animé le débat sur les risques de catastrophe et la résilience¹. Il a été souligné que, pour pouvoir passer de la gestion des catastrophes à

¹ M^{me} Aparna Subramani, Administratrice du Groupe de la Banque mondiale pour l'Inde ; M^{me} Nancy Horsman, Administratrice du FMI pour le Canada ; M. Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud), Vice-Président du Conseil économique et social et M^{me} Mami Mizutori, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe.

la réduction des risques, il importait que le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe augmente nettement d'ici à 2030. Dans cette optique, il fallait passer d'interventions ex post, menées au cas par cas, à des mesures de prévention et de réduction des risques ex ante. Les modèles de croissance devaient être étayés par des infrastructures résilientes et des investissements dont les risques étaient connus et assumés. La Banque mondiale octroyait des prêts à l'appui de la politique de développement afin d'inciter les autorités nationales à jeter les bases de plans de gestion des risques de catastrophe. En outre, elle tenait compte, dans les plans et projets nationaux pour lesquels elle était partenaire, des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques. Par ailleurs, il était essentiel d'élaborer des plans d'atténuation des risques et de préparation aux catastrophes adaptés à chaque pays, s'inscrivant dans un cadre macrobudgétaire et s'accompagnant de moyens d'en contrôler l'exécution. Il fallait saluer le développement, par le FMI, d'un nouvel instrument d'évaluation des politiques liées aux changements climatiques, exploité pour déterminer le degré de préparation globale de certains États insulaires aux changements climatiques et formuler des recommandations à cet égard, ainsi que pour recenser les domaines dans lesquels un renforcement des capacités s'imposait. Il importait que les plans-cadres des pays à faible revenu en matière de viabilité prévoient des tests de résistance adaptés visant à en améliorer l'état de préparation. Pour obtenir des résultats probants, il fallait que les pays alignent la planification budgétaire sur les priorités et que les bailleurs passent de l'aide ex post à l'aide ex ante. Il importait d'investir dans des systèmes d'alerte rapide, des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe et des dispositifs de financement nationaux intégrés qui s'appliquaient à plusieurs secteurs et préservaient les acquis en matière de développement. Il était essentiel d'accroître les investissements, dont les risques devaient être connus et assumés ; à cet égard, il était particulièrement utile de renforcer les capacités de modélisation et de cartographie des risques.

67. Des représentants de la Banque mondiale, du FMI, de l'ONU et de l'OCDE² ont échangé leurs idées sur la fiscalité à l'ère de l'économie numérique. Il a été souligné que le numérique améliorerait le respect des obligations fiscales et que les dispositifs de paiement numérique amplifiaient les moyens dont disposaient les pouvoirs publics pour améliorer la perception des recettes fiscales. L'économie numérique avait également permis de multiplier les services offerts au contribuable. Cependant, les difficultés relatives à l'imposition des activités numériques soulevaient des préoccupations. Dans le cadre de l'économie numérique, la question se posait de déterminer le type d'approche – globale ou ciblée – qu'il convenait d'adopter face à l'architecture fiscale prise dans son ensemble. On s'accordait à penser qu'il fallait établir certaines règles et normes, sachant que des mesures prises de manière unilatérale ne feraient qu'entraîner une fragmentation et une distorsion qui pénaliseraient de façon disproportionnée les pays à faible revenu. Le principe d'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée au lieu de consommation était aujourd'hui largement admis. Dans un récent rapport, l'OCDE soulignait qu'il fallait régler cette question au plan international d'ici à 2020, voire agir plus rapidement par des mesures provisoires. La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales était utile à la coopération. Les pays en développement faisaient partie intégrante du cadre inclusif de collaboration dans la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, qui offrait l'occasion d'aborder la question de façon globale.

² M. Masaaki Kaizuka, Administrateur du FMI pour le Japon ; M. Hervé De Villeroché, Administrateur du Groupe de la Banque mondiale pour la France ; M. Francisco António Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'ONU ; M. Martin Kreienbaum, Président du Comité des affaires fiscales de l'OCDE.

VIII. Débat d'experts

Table ronde A : Ressources publiques nationales

68. Les participants à la table ronde sur les ressources publiques nationales ont souligné qu'il importait de mettre en place des politiques budgétaires cohérentes qui garantissent l'alignement des priorités en matière de dépenses sur les objectifs de développement durable à long terme. Dans cette optique, il était essentiel d'obtenir un large soutien de la classe politique de sorte que les mesures prises ne pâtissent pas de l'alternance ; il fallait envisager la fiscalité comme devant mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics, y compris au niveau municipal ; enfin, il était indispensable d'administrer avec efficacité les recettes publiques et d'instaurer un cadre juridique cohérent. Il convenait par ailleurs d'élaborer des stratégies à moyen terme assorties de plans de mise en œuvre de réformes juridiques et de la réorientation des politiques en vue de lever des recettes supplémentaires, mais aussi de mettre en place des réformes administratives afin de garantir l'efficacité du recouvrement de l'impôt.

69. Il fallait renforcer la capacité de mobilisation des ressources nationales, laquelle devait être stimulée par la demande et tenir compte des priorités et des besoins nationaux en matière de développement durable. Il importait, à titre prioritaire, de mettre en œuvre davantage de moyens pour analyser et évaluer les diverses politiques fiscales. Les organisations internationales ont été invitées à redoubler d'efforts en vue d'aider les pays en développement à bâtir des institutions résilientes et à améliorer l'efficacité des administrations, ce qui stimulerait la mobilisation de ressources. À cet égard, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales illustraient parfaitement la collaboration multilatérale.

70. La coopération internationale en matière fiscale dissiperait l'impression qu'il existait une contradiction entre l'instauration de conditions favorables à l'investissement et la protection de l'assiette fiscale des pays. Elle contribuerait à instaurer une vision commune de sorte à empêcher un nivellement vers le bas, alors même que l'économie mondiale était en mutation, et que de nouveaux développements tels que la numérisation soulevaient de nouveaux enjeux et ouvraient de nouveaux débouchés pour tous les pays. Certains participants ont souligné que l'ONU constituait l'enceinte idéale pour organiser des débats multilatéraux, ouverts à tous, sur l'élaboration de normes fiscales internationales, du fait de sa composition universelle et des compétences dont elle disposait, notamment par l'entremise du Comité d'experts.

Table ronde B : Entreprises et financements privés nationaux et internationaux

71. Le débat a mis en lumière une série de cas illustrant la rentabilité de l'investissement durable. Des représentants du secteur privé ont toutefois observé qu'il restait beaucoup à faire pour convaincre les investisseurs circonspects que l'investissement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable – et l'investissement à impact en général – pouvait produire de bons rendements. D'autres investisseurs, en revanche, misaient sur les objectifs de développement durable, notamment en investissant massivement dans les obligations vertes et durables émises par les banques multilatérales de développement. Pour aller de l'avant, il a été proposé de classer les investisseurs privés par catégorie : leurs motivations étant variables, il serait avantageux de leur proposer des stratégies mieux personnalisées.

72. Il était essentiel d'instaurer un climat général plus propice à l'investissement dans les pays où il fallait mobiliser l'entreprise et le financement privé en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans de nombreux pays en développement, il s'agissait en priorité d'accentuer la transparence, d'établir le cadre juridique de l'investissement et de clarifier la répartition des risques. On pourrait attirer l'investissement privé au moyen d'instruments permettant la réduction du risque, notamment les tranches de première perte, et du perfectionnement des services relatifs aux données et à l'information, qui stimulaient les marchés locaux et l'offre de services financiers. Dans les pays en développement sans littoral, où il existait une forte demande concernant les liaisons interrégionales et la modernisation des infrastructures, les banques régionales de développement avaient aidé à financer les mesures prises par les pouvoirs publics, au moyen de systèmes de garantie, de prêts consortiaux ou encore du cofinancement.

73. Il importait de retenir une approche équilibrée pour accroître l'investissement tant en volume qu'en qualité, et d'accorder plus d'attention aux partenariats public-privé, en mettant l'accent sur l'assurance qualité. Les efforts concertés menés pour créer un climat favorable à l'investissement et réduire les risques s'y rapportant ne devaient pas être interprétés comme une grande opération de déréglementation ou un recul des conditions d'emploi. Les institutions de financement du développement avaient un rôle important à jouer pour ce qui était de veiller à l'application rigoureuse des normes environnementales et sociales, et elles pourraient collaborer plus étroitement avec les syndicats à cette fin.

Table ronde C : Commerce, science, technologie, innovation et renforcement des capacités

74. Les participants ont unanimement affirmé l'importance, au regard de la réalisation des objectifs de développement durable, d'un système commercial multilatéral qui soit universel, fondé sur des règles, ouvert et équitable. Il était essentiel de prendre des mesures aux plans tant multilatéral que national, pour répartir plus équitablement les avantages tirés du commerce. Les participants ont par ailleurs souligné qu'il importait d'analyser les effets divers des mesures commerciales sur différents secteurs et groupes, qu'il s'agisse des micro-, petites et moyennes entreprises, des ouvrières, ou encore des travailleuses de l'économie informelle. Ils ont en outre noté que l'OIT et la CNUCED avaient des compétences spécifiques dans certains des domaines recensés et se sont félicités que ces organismes aient récemment intensifié leur coopération avec l'OMC.

75. Certains pays veillaient en priorité à intégrer les normes professionnelles et environnementales dans tous les nouveaux accords commerciaux. Cette démarche devait se généraliser et être transposée à une plus grande échelle. On pourrait améliorer les études d'impact au moyen de l'analyse de l'incidence des mesures commerciales sur la réalisation des objectifs de développement durable. La participation de la société civile et des groupes vulnérables à des consultations étendues et transparentes sur les nouveaux accords commerciaux permettrait d'intensifier la durabilité.

76. En ce qui concernait le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation, les participants ont mis l'accent sur les petites et moyennes entreprises, y compris celles dirigées par des femmes, en particulier s'agissant de nouveaux débouchés, l'accès aux marchés, la création d'emplois ou l'inclusion financière. Dans le même temps, ils se sont dits conscients des risques que posait l'évolution rapide des sciences et des technologies, notamment dans les cas où la fracture numérique aggravait les écarts de développement, en raison des disparités qui existaient tant entre les pays

qu'au sein d'un même pays concernant l'accès et l'adaptation au numérique. La commercialisation des technologies risquait d'être un frein à la généralisation de l'innovation, en particulier dans les petits pays en développement.

77. Par ailleurs, l'automatisation résultant du progrès technologique menaçait également la sécurité de l'emploi et risquait de saper les conditions d'emploi en raison de l'importance croissante de l'économie à la tâche. Si certains participants ont considéré que le marché du travail risquait d'être perturbé, d'autres ont estimé que l'innovation pouvait déboucher sur la création d'emplois de type nouveau, comme cela avait été le cas lors des précédentes révolutions technologiques. Il importait que les autorités nationales définissent des politiques qui orientent les mutations technologiques de façon à ce qu'elles produisent des retombées économiques et sociales qui profitent à tous. En ce qui concernait le problème que posait l'exode des cerveaux des pays en développement, il a été proposé d'intensifier l'aide internationale apportée à ces pays dans le domaine de l'enseignement tertiaire. En outre, investir davantage dans la recherche-développement, augmenter la part de l'APD et renforcer les capacités permettrait de le freiner.

Table ronde D : Développement de la coopération internationale

78. Les participants ont estimé que la coopération internationale en matière de développement continuerait d'être fondamentale au regard de la réalisation des objectifs de développement durable. L'APD était particulièrement importante pour les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, pour lesquels elle représentait souvent une part considérable des ressources financières nationales. Compte tenu de l'insuffisance du financement consacré à la réalisation des objectifs de développement durable et du montant modeste de l'APD, il était indispensable de formuler des stratégies intégrées visant à mobiliser des ressources nationales et des financements privés. Les financements mixtes présentaient parfois un intérêt, mais ils n'étaient pas adaptés à toutes les situations. Il fallait davantage se fonder sur les faits et s'employer à recueillir plus de données sur ce type de financement. Il a été souligné que des travaux étaient menés pour mettre au point une méthode visant à répertorier tous les flux et toutes les sources de financement, indépendamment du degré de libéralité.

79. Lorsqu'un pays sortait de la liste des pays les moins avancés, il avait automatiquement moins accès au financement à taux réduit, ce qui était source de préoccupation. Certains participants, estimant que cette transition était trop brutale, ont demandé que les pays concernés ne soient pas privés de ces ressources vitales. S'agissant des difficultés d'accès au financement à des conditions de faveur, les participants ont fait état des obstacles à contourner : piège du revenu intermédiaire ou encore croissance économique sur fond soit de pauvreté généralisée, soit de fragilité politique et de gouvernance défailante. L'OCDE a indiqué qu'elle réfléchissait au rétablissement de l'APD en fonction de facteurs structurels, et souligné qu'il fallait prendre des mesures spéciales pour les pays qui, bien que sortis de la liste des pays les moins avancés, avaient besoin de ce type d'aide en raison de circonstances exceptionnelles.

Table ronde E : dette et questions systémiques

80. Les participants à la table ronde sur la dette et les questions systémiques ont exprimé leur préoccupation commune face à l'accroissement rapide de la dette de nombreux pays en développement ces dernières années. Les capitaux d'emprunt avaient permis de financer des infrastructures et d'autres projets essentiels à la poursuite des objectifs de développement durable. Toutefois, en raison de

l'augmentation du niveau de la dette, en particulier en provenance de sources privées et non préférentielles, de nombreux pays en développement étaient particulièrement exposés à la dégradation de la situation économique mondiale, et notamment à la hausse des taux d'intérêt. Les catastrophes induites par les changements climatiques avaient elles aussi contribué à aggraver la vulnérabilité liée à l'endettement de certains petits États insulaires en développement. La progression, dans de nombreux pays émergents, de la dette des entreprises risquait de perturber les comptes publics de patrimoine et de freiner la réforme de la réglementation du secteur financier.

81. Plusieurs mesures ont été envisagées pour faire face à cette situation. On a ainsi rappelé qu'il demeurerait nécessaire d'accéder au financement à des conditions favorables, d'augmenter la mobilisation des ressources nationales, d'accentuer la transparence et de mieux appréhender la vulnérabilité liée à l'endettement. La communauté internationale avait fait des progrès en matière d'intervention après une catastrophe, mais il fallait redoubler d'efforts en matière de préparation. Les initiatives publiques et privées, comme les mécanismes de décaissement ou les assurances paramétriques, avaient permis d'améliorer les interventions ex post. Par ailleurs, les emprunts dont le remboursement était conditionné par la situation de l'État débiteur offraient des perspectives prometteuses car ils permettaient d'ajuster ou de retarder le versement des fonds nécessaires pour assurer le service de la dette lorsque surgissait un événement préalablement défini. Toutefois, ces instruments ne suffiraient pas à résoudre une crise due à l'insolvabilité. En outre, des lacunes persistantes avaient été constatées dans l'architecture internationale de règlement de la dette souveraine. À défaut d'un consensus politique sur un dispositif fondé sur des traités, des améliorations avaient été apportées à la coordination des créanciers institutionnels et aux mesures de droit souple axées sur les marchés. Au cours du débat, il a été proposé de prendre, à l'échelle régionale, des mesures d'allègement de la dette des États des Caraïbes orientales, en faisant fond sur les enseignements tirés de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Débat d'experts : encourager l'investissement étranger dans les pays en situation particulière

82. Le débat sur l'investissement étranger dans les pays en situation particulière a porté essentiellement sur l'engagement pris par la communauté internationale dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba en vue de favoriser des conditions favorables à la promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés et dans les pays en situation particulière. Dans les pays les moins avancés, ce type d'investissement se heurtait à de nombreux obstacles, liés notamment à la défaillance des infrastructures, à un climat peu favorable à l'investissement et à des capacités insuffisantes. Alors qu'ils en avaient continuellement besoin, les pays les moins avancés et les pays en situation particulière continuaient d'être laissés de côté par l'investissement étranger direct. Le financement mixte, pour sa part, concernait principalement les pays à revenu intermédiaire, et l'on pouvait se demander s'il était adapté à toutes les situations.

83. Les participants se sont accordés à penser que la stabilité politique et la solidité du cadre institutionnel, réglementaire et juridique étaient efficaces pour attirer l'investissement. En outre, ils ont estimé que si le droit interne demeurerait le principal instrument pour assurer la conduite responsable des entreprises, les règles internationales relatives à la conduite des investisseurs, notamment celles de l'OCDE et de la CNUCED, pouvaient venir le compléter. Les pays devaient se doter des capacités juridiques nécessaires dans ce domaine, en particulier lorsqu'ils étaient sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés. À cet égard, les participants ont souligné que le programme de soutien des investissements en faveur

des pays les moins avancés permettait d'établir un partenariat utile entre le secteur public et le secteur privé.

84. Les participants ont débattu des différentes mesures et actions concrètes qui pouvaient être prises au niveau national. Par exemple, la création d'écosystèmes susceptibles de favoriser l'investissement, la productivité et l'esprit d'entreprise, notamment au moyen de la modernisation des infrastructures et des réseaux de transport ainsi que de la mise en place de zones économiques spéciales et de parcs industriels, servirait à catalyser l'investissement étranger direct. Les organismes spécialisés dans la promotion de l'investissement présentaient eux aussi un intérêt majeur car ils centralisaient, pour les coentreprises, les services d'accès à l'information, d'inscription au registre du commerce et de liaison. À cet égard, il était indispensable de remanier le régime des investissements afin de réduire le coût des transactions.

Débat d'experts : égalité des sexes et autonomisation des femmes

85. Les participants se sont accordés à penser que, bien que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient solidement ancrées dans le Programme 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il convenait de redoubler d'efforts pour surmonter les inégalités persistantes dans de nombreux domaines, notamment les inégalités salariales, l'accès inégal à l'emploi, le travail non rémunéré et la plus grande probabilité pour les femmes d'être employées dans le secteur non structuré de l'économie. La contraction des dépenses publiques enregistrée dans de nombreux pays avait pour effet d'amputer les services publics et d'écorner les mesures de protection sociale, dont les femmes étaient le plus souvent tributaires, notamment s'agissant des services de santé, d'éducation et de puériculture.

86. Le développement de l'imposition progressive contribuerait à favoriser l'égalité et à financer l'investissement destiné aux infrastructures indispensables à l'autonomisation des femmes. Dans le monde entier, la fiscalité répondait à une logique traditionnelle reposant sur une relation économique entre les sexes aujourd'hui obsolète. Plus précisément, elle se fondait sur le principe selon lequel la femme effectuait des tâches non rémunérées et était donc rattachée au régime fiscal de son conjoint. Dans la plupart des pays, la fiscalité n'avait toujours pas fait l'objet d'une réforme visant à supprimer le traitement inégal réservé aux femmes ; de plus, dans de nombreux pays, l'importance accrue de la taxe sur la valeur ajoutée touchait particulièrement les femmes vivant dans la pauvreté. Par ailleurs, la fraude et l'évasion fiscales amenuisaient le volume des fonds disponibles pour avancer vers la réalisation des objectifs de développement durable et favorisaient le creusement des inégalités.

87. Il était à noter que certaines mesures de lutte contre les inégalités entre les sexes portaient sur la mise en place d'un cadre juridique axé sur la discrimination positive destinée à promouvoir l'autonomisation des femmes, comme la budgétisation et la planification publiques tenant compte de la problématique femmes-hommes. L'importance toujours plus grande de cette question était illustrée par le récent reclassement de la cible 5.c des objectifs de développement durable, relative aux politiques en faveur de la promotion de l'autonomisation des femmes, qui est passée de la catégorie 3 à la catégorie 2 des indicateurs du développement durable. Les participants ont estimé que toute l'action des pouvoirs publics devait être axée sur la consolidation de l'égalité des sexes. Il était en effet indispensable d'encourager l'inclusion des femmes dans les systèmes économiques et financiers, notamment au moyen d'investissements en faveur de l'inclusion financière, de la formation et de la participation des femmes à des coopératives.

IX. Débat général

88. De nombreux États Membres ont fait part des progrès qu'ils avaient accomplis en matière d'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement, les stratégies et les budgets. Les participants se sont largement accordés à penser que les ressources nationales mobilisées grâce à la détermination des pouvoirs publics jouaient un rôle fondamental mais que, à défaut d'un environnement porteur et d'un partenariat mondial pour le développement durable, leur portée serait limitée. Certains pays en développement ont indiqué que l'innovation engendrait de nouvelles difficultés, liées notamment à l'économie numérique, à la technologie financière ou à d'autres progrès technologiques rapides dont les conséquences étaient incertaines (comme l'intelligence artificielle). Ces tendances montraient à quel point la coopération internationale et le renforcement des capacités dans ces domaines en évolution constante étaient importants et avaient une incidence sur les systèmes économiques et financiers.

89. Les participants ont souligné à plusieurs reprises qu'il importait d'honorer les engagements pris en matière d'APD. S'il était largement admis que celle-ci faisait partie intégrante du financement des objectifs de développement durable, certains pays ont souligné qu'il fallait diversifier les sources de financement par le biais d'une démarche plus globale et en envisageant tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs.

90. Au cours du débat, l'accent a été mis sur la nécessité d'accorder une attention particulière à l'investissement et à la mobilisation de ressources en faveur des pays en situation particulière, en fonction des difficultés auxquelles chacun d'eux devait faire face. Les pays les moins avancés ont exprimé leur préoccupation quant à leur faible taux de croissance, qui ne leur permettrait pas de parvenir à l'objectif de développement durable n° 1 d'ici à 2030, et à la modicité de l'APD en leur faveur, dont le taux se situait en deçà de l'objectif de 0,2 %. Or, ceux d'entre eux qui se rapprochaient des conditions requises pour sortir de la liste avaient besoin d'une aide plus conséquente. Les petits États insulaires en développement ont plaidé en faveur d'une révision des critères d'accès au financement à des conditions favorables, au vu notamment de l'importance des pertes qu'ils subissaient chaque année en raison des catastrophes naturelles. Estimant que le revenu brut n'était plus un outil de mesure adapté, ils ont salué l'action menée par certaines banques multilatérales de développement en vue d'innover dans ce domaine. Les États touchés par des conflits ont demandé que soit retenue une démarche tenant davantage compte des incidences d'un conflit et de leur complexité et qui soit plus à même de mobiliser l'aide nécessaire pour encourager l'investissement privé, notamment au moyen de garanties contre les risques. Les pays à revenu intermédiaire ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient dans les trois piliers du développement durable en raison de l'aggravation des inégalités, et ce malgré l'amélioration des indicateurs macroéconomiques ; il leur était aussi difficile, particulièrement s'ils venaient d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, d'accéder à des investissements sur le long terme, nécessaires pour financer les objectifs de développement durable. Les participants ont rappelé que la coopération Sud-Sud venait s'ajouter à la coopération au service du développement et ne saurait s'y substituer.

91. Des préoccupations ont été exprimées quant aux conséquences des changements climatiques sur le développement durable et sur l'évolution du financement du développement. Compte tenu des changements majeurs nécessaires en matière de financement de l'action climatique, certains États auraient souhaité qu'une attention particulière soit accordée à ce sujet dans le cadre du débat sur le financement du développement. D'autres, en revanche, ont souligné que le financement de l'action

climatique était essentiel et qu'il devait être considéré comme une composante du financement du développement.

92. Les États Membres se sont accordés à penser que le secteur privé était un partenaire majeur aux fins du développement durable. Ils ont estimé que le débat devait être réorienté de toute urgence pour porter non plus sur la possibilité de mobiliser des ressources privées mais sur la manière d'allouer ces ressources aux secteurs qui en avaient le plus besoin. De nombreuses délégations se sont félicitées que l'accent ait été mis sur la nécessité de faire évoluer vers le long terme les mesures incitatives à court terme en faveur de l'investissement durable. Certains pays ont fait état de l'action menée pour créer un climat plus favorable à l'investissement privé, ayant notamment à cet effet favorisé l'investissement étranger direct et établi des normes ainsi que des réglementations devant régir les partenariats public-privé et allant dans le sens des priorités nationales en matière de développement durable. Les participants ont également fait état de modes de financement novateurs qui pourraient être des instruments majeurs du développement. Dans le même temps, certains États Membres ont appelé à la prudence, estimant qu'il fallait trouver un juste milieu entre financement public et financement privé.

93. Les participants ont également souligné le rôle central du renforcement des capacités aux fins de l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources à moyen terme dans le cadre d'une conception globale du développement durable. Par ailleurs, il restait beaucoup à faire s'agissant de la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes.

94. Un appel a été lancé en faveur du resserrement de la coopération internationale sur les questions fiscales et budgétaires. Certains États Membres ont recommandé que le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale devienne un organe intergouvernemental à part entière. Les participants se sont félicités de ce que la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales constitue un instrument efficace de la concertation en matière d'appui à la fiscalité.

95. La plupart des États Membres ont insisté sur le rôle majeur que jouait le commerce international au regard de l'exécution du Programme 2030. De manière générale, les États ont souligné l'importance du multilatéralisme qui caractérisait le système commercial international et exprimé leur préoccupation quant à la multiplication des mesures unilatérales et des diatribes protectionnistes. Notant que la part des pays les moins avancés dans les échanges mondiaux reculait depuis 2011, certains ont envisagé la possibilité de compenser l'aggravation du déficit commercial de ces pays par une aide au commerce mieux ciblée. Certains États Membres ont rappelé que le risque existait de retomber dans un cycle de crises de la dette et ils ont appelé à redoubler d'efforts pour parvenir à une plus grande soutenabilité de la dette.

96. En conclusion, les États Membres ont remercié les cofacilitateurs (Jamaïque et Portugal) des efforts qu'ils avaient faits en vue de faciliter l'adoption par consensus du document final. Ils ont également salué les efforts de coordination du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, et nombre d'entre eux ont remercié le Groupe de ses analyses et recommandations, qui constituaient une base solide pour mesurer les progrès et combler les lacunes dans l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba.

X. Présentation et adoption des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental

97. La Présidente du Conseil économique et social a remercié MM. Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation, et

Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation, de leur détermination à mener à bien les négociations. S'exprimant au nom des cofacilitateurs, M. Francisco Duarte Lopes a présenté les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental. Le document final a été adopté par consensus. Le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la Suisse et le Mexique ont expliqué leur position lors de l'adoption de ce document.

XI. Clôture du forum sur le suivi du financement du développement

98. Le forum a adopté par consensus le rapport [E/FFDF/2018/3](#) renfermant les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental. Le forum a été déclaré clos par la Présidente du Conseil économique et social.
